ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du lundi le 19 janvier 2026 à 19h00
du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Dépenses et engagements de crédit

   Aucun point

7. Administration – Direction générale

   Aucun point

8. Greffe et réglementation

   Adoption du règlement 2026-348 visant à fixer le taux de taxes pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception.

9. Loisirs et culture

   Aucun point

10. Ressources humaines

    Aucun point

11. Transport, hygiène du milieu et travaux publics

    Aucun point

12. Urbanisme et développement du territoire

    Aucun point

13. Gestion des eaux

    Aucun point

14. Autres sujets

    Aucun point

15. Varia

    15.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ visant Solifor Mauricie, société en commandite.

16. Période de questions

17. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

Pour Approbation

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 19 janvier 2026 à 19h00 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	Mme Carole Neill	Mairesse
	Mme Laurie Fraser	Conseillère municipale
	M. Luc Bussières	Conseiller municipal
	Mme Nathalie Poirier	Conseillère municipale
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Nicole Lemay	Conseillère municipale
	M. Jonathan St-Arnaud	Conseiller municipal

Est présente également la directrice générale greffière-trésorière Me Julie Francoeur.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse Carole Neill.

Cinq (5) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 19h00.

Ouverture de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée

2026-01-027 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

GREFFE ET RÉGLEMENTATION

2026-01-028 **Adoption du règlement 2026-348 visant à fixer le taux de taxes pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2026 par madame Nathalie Poirier;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire tenue le 14 janvier 2026.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier
Et résolu à l'unanimité par les conseiller présents :

QU' il soit ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-348

VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

ARTICLE 1 : TAUX DE TAXES

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

Pour Approbation

ARTICLE 2 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.
Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 $, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

ARTICLE 4 : DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30e jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 avril 2026, le 3e versement exigible le 15 juin 2026 et dernier versement, le 15 septembre 2026.

ARTICLE 5 : PAIEMENT EXIGIBLE

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

L'annexe « A » fait partie intégrante du projet de règlement 2026-348.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2026

Taux de taxes 2026 par 100 $ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale	0,3564$	
Taxe Sûreté du Québec	0,0548$	
Taxe Régie des Incendies	0,0596$	
Taxe voirie locale :	0,3341$	
Taxe route Bureau	0,0056$	
Tarif d'entretien aqueduc	99,00 $	par unité
Tarif d'entretien assainissement, égouts	108,00 $	par unité
Tarif collecte des ordures (résidentiel et chalet)	161,00 $	par unité
Tarif collecte des matières recyclables	36,00 $	par unité
Tarif collecte des matières organiques	90,00 $	par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	157,00 $	par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	109,00 $	par unité
Roulotte	120,00 $	par unité

Tarif vidange et récupération commercial et industriel :

CATÉGORIE 1 : Par unité : collecte 235,00$
- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

CATÉGORIE 2: Par unité : collecte 265,00$
- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire

Pour Approbation

- Entrepôt
- Casse-croûte

<u>CATÉGORIE 3</u>: Par unité : collecte 315,00$

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

<u>CATÉGORIE 4</u>: Avec conteneur

Par unité: collecte 360,00$

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

<u>CATÉGORIE 5</u>: Avec conteneur

Par unité: collecte 585,00$

- Épicerie
- Industrie

Adoptée

<u>VARIA</u>

2026-01-029 **<u>Demande d'autorisation à la CPTAQ visant Solifor Mauricie, société en commandite</u>**

CONSIDÉRANT la demande adressée à la municipalité de Saint-Adelphe par Solifor Mauricie, société en commandite, visant à obtenir une autorisation pour l'aliénation de la totalité du lot numéro 5 803 808, d'une superficie de 10.2842 hectares;

CONSIDÉRANT que la Ferme Repau et Fils inc. souhaite procéder à la vente du lot numéro 5 803 808 et que celui-ci ne comporte aucune superficie en culture ni en friche, étant exclusivement constitué de terrain boisé;

CONSIDÉRANT que le lot visé est enclavé entre des lots appartenant à Solifor Mauricie, société en commandite, et que son acquisition permettra d'assurer la continuité territoriale de part et d'autre du ruisseau avec les lots 5 802 264, 5 802 278, 5 802 279, 5 802 280 et 5 802 281;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet ne portera pas atteinte au paysage ni à l'homogénéité de la zone agricole, laquelle est composée de terres boisées ne faisant l'objet d'aucune activité agricole;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières
Et résolu à l'unanimité par les conseiller présents :

QUE la Municipalité de Saint-Adelphe recommande favorablement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) la demande d'autorisation visant l'aliénation du lot 5 803 808, conformément à la demande numéro 452672.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS
Début : 19h06
Fin : 19h14

2026-01-030 **<u>Levée de l'assemblée à 19h14</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud que la séance soit levée.

__________________________ ______________________________
Carole Neill, mairesse Julie Francoeur, directrice générale

* *